



Traité 'Halla

Michna 8 - Chapitre 1

עֲסַת הַכִּלְבִּים,
בְּזֶמַן שֶׁהָרוּעִים אוֹכְלִין מִמֶּנָּה,
חֵיבֵת בַּחֲלָה,
וּמַעֲרְבִין בָּהּ,
וּמְשַׁתְּתִפִּין בָּהּ,
וּמְבָרְכִין עָלֶיהָ,
וּמְזַמְּנִין עָלֶיהָ,
וְנֶעֱשִׂית בְּיוֹם טוֹב,
וְיוֹצֵא בָּהּ אָדָם יָדֵי חוּבָתוֹ בַּפֶּסַח.
אִם אֵין הָרוּעִים אוֹכְלִין מִמֶּנָּה,
אֵינָה חֵיבֵת בַּחֲלָה,
וְאֵין מַעֲרְבִין בָּהּ,
וְאֵין מְשַׁתְּתִפִּין בָּהּ,
וְאֵין מְבָרְכִין עָלֶיהָ,
וְאֵין מְזַמְּנִין עָלֶיהָ,
וְאֵינָה נֶעֱשִׂית בְּיוֹם טוֹב,
וְאֵין אָדָם יוֹצֵא בָּהּ יָדֵי חוּבָתוֹ בַּפֶּסַח.
בֵּין כֶּךָ וּבֵין כֶּךָ, מִטְמָאָה טְמֵאָת אֲכָלִין:

Lorsque la pâte préparée pour les chiens sert aussi de nourriture aux bergers, elle est soumise à la 'Halla. On ne pourra pas l'utiliser pour le 'Erouv et ni pour contracter des associations entre les rues – Chitouféi Mévo-ot (pour pouvoir transférer un objet pendant Shabbat). Il faut avant d'en manger, réciter la formule de bénédiction de HaMotsi, et, après cela, réciter le Zimoune (et Birkat HaMazone) ; on ne peut pas la préparer en un jour de fête, et on ne pourra pas s'acquitter de l'obligation de manger de la Matsa à Pessah. Si au contraire les bergers n'en mangent pas (que c'est seulement pour les chiens), elle n'est pas soumise à la 'Halla et aucune des prescriptions qui précèdent ne lui est applicable. Mais, dans l'un et l'autre cas, elle peut devenir impure comme tout autre mets.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions